



**Portes et fenêtres Lamater inc.**  
815-3 rue Bombardier  
Mascouche, Québec  
J7K 3E6

**Portes et fenêtres Lamater Inc.** garantis par la présente la bonne conduite, le parfait achèvement ainsi que le bon fonctionnement des travaux pour une période de **10 ans suivant la date d'installation.**

Les travaux sont ventilés comme suit :

#### **Installation des portes et fenêtres.**

**Portes et fenêtres Lamater Inc.** garantit la main-d'oeuvre pour une période 10 ans à compter de la date de l'installation, contre tout défaut l'affectant sous toutes réserves que les clauses suivantes soient respectées ;

Alinéa 1) Les garanties mentionnées aux présentes ne s'appliqueront pas lorsque le prétendu défaut d'installation qui serait non conforme aux instructions ou aux règles de l'art du produit reproché et/ou de l'une de ses composantes est imputable à un usage abusif, un geste volontaire, une modification ou altération des produits, du descellement de vitrage causé par des forces étrangères ou extérieures, l'entreposage ou l'entretien déficient. Ne font pas parti de cette garantie les défauts causés par l'humidité excessive, l'entrée forcée ou autres défauts de cette nature.

Alinéa 2) La présente garantie ne couvre pas non plus la détérioration ou l'usure normale.

Alinéa 3) La présente garantie exclut les dommages reliés à l'installation par le client d'accessoires tels que contre-porte, poignée de porte, ferme-porte, boîte aux lettres, judas ou autres. Les moulures de porte à base de polypropylène qui sont peinturées. Cette garantie n'aura pas non plus pour objet de couvrir toute déficience résultant de réparations ou modifications ou tentatives de réparations ou modifications par toute personne autre que le personnel autorisé par **Portes et fenêtres Lamater Inc.**

Alinéa 4) Tout dommage sur les portes ou fenêtres, telles que bosses ou égratignures apparentes, qui aurait pu survenir lors de la livraison et/ou l'installation, doivent être rapportés dans les 48 heures suivant la livraison et/ou l'installation, à défaut de quoi ladite garantie sera nulle et non applicable.

Alinéa 5) La garantie exclut tous dommages collatéraux fait aux produits adjacents tel que moulures, plâtre et peinture suite à la démolition ou au retrait des produits existants si celle-ci est conforme aux instructions ou aux règles de l'art.

Alinéa 6) La garantie d'installation **de Portes et fenêtres Lamater Inc.** s'applique qu'aux installations des biens vendus et ayant été utilisés par le client aux fins auxquels ils étaient destinés.

Alinéa 7) Afin de se prévaloir de cette garantie et sous peine d'irrecevabilité le client devra faire parvenir au vendeur Portes et fenêtres Lamater Inc. dans les 30 jours de la découverte du défaut reproché, un avis écrit afin de lui permettre d'aller constater le prétendu défaut d'installation. L'avis écrit devra identifier clairement le nom et l'adresse du client, la date d'installation du ou des biens vendus ainsi qu'une brève description du défaut reproché. L'avis écrit devra également être accompagné de la facture d'achat et/ou de la commande originale.

Veillez adresser votre avis à:  
Portes et fenêtres Lamater Inc.  
815-3 rue Bombardier  
Mascouche, Québec  
J7K 3E6





**Portes et fenêtres Lamater inc.**  
815-3 rue Bombardier  
Mascouche, Québec  
J7K 3E6

## AUTRES

**Portes et fenêtres Lamater Inc.** garantis par la présente la bonne conduite, le parfait achèvement ainsi que le bon fonctionnement des travaux pour une période de **5 ans suivant la date d'installation.**

**Portes et fenêtres Lamater Inc.** garantit la main-d'œuvre pour une période 5 ans à compter de la date de l'installation, contre tout défaut l'affectant sous toutes réserves que les clauses suivantes soient respectées ;

Alinéa 1) Les garanties mentionnées aux présentes ne s'appliqueront pas lorsque le prétendu défaut d'installation qui serait non conforme aux instructions ou aux règles de l'art du produit reproché et/ou de l'une de ses composantes est imputable à un usage abusif, un geste volontaire, une modification ou altération des produits, ou l'entretien déficient.

Alinéa 2) La présente garantie ne couvre pas non plus la détérioration ou l'usure normale.

Alinéa 3) La présente garantie exclut les dommages reliés à l'installation par le client d'accessoires tels que : boîte aux lettres, décorations de fêtes ou autres.

Alinéa 4) Cette garantie n'aura pas non plus pour objet de couvrir toute déficience résultant de réparations ou modifications ou tentatives de réparations ou modifications par toute personne autre que le personnel autorisé par **Portes et fenêtres Lamater Inc.**

Alinéa 5) Tout dommage telles que bosses ou égratignures apparentes, qui aurait pu survenir lors de la livraison et/ou l'installation, doivent être rapportés dans les 48 heures suivant la livraison et/ou l'installation, à défaut de quoi ladite garantie sera nulle et non applicable.

Alinéa 6) La garantie exclut tous dommages collatéraux faits aux produits adjacents si celle-ci (l'Installation) est conforme aux instructions ou aux règles de l'art.

Alinéa 7) La garantie d'installation **de Portes et fenêtres Lamater Inc.** s'applique qu'aux installations des biens vendus et ayant été utilisés par le client aux fins auxquels ils étaient destinés.

Alinéa 8) Afin de se prévaloir de cette garantie et sous peine d'irrecevabilité le client devra faire parvenir au vendeur; **Portes et fenêtres Lamater Inc.** dans les 30 jours de la découverte du défaut reproché, un avis écrit afin de lui permettre d'aller constater le prétendu défaut d'installation. L'avis écrit devra identifier clairement le nom et l'adresse du client, la date d'installation du ou des biens vendus ainsi qu'une brève description du défaut reproché. L'avis écrit devra également être accompagné de la facture d'achat et/ou de la commande originale.

Veuillez adresser votre avis à:  
Portes et fenêtres Lamater Inc.  
815-3 rue Bombardier  
Mascouche, Québec  
J7K 3E6

